



Annulation CDI avant période d'essai

Par **Nosmas**, le **14/04/2020** à **11:09**

Bonjour,

En cette période de crise et de confinement, j'ai une grosse interrogation.

J'ai signé un CDI avant le début du confinement, devant prendre effet en avril, cette date de départ a été repoussée par mon employeur en mai, mais apparemment, ça ne sera pas possible.

Je suppose que cette date va encore être repoussée, mais je me demande s'il est possible que mon employeur annule simplement le contrat.

Est ce possible ?

Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **14/04/2020** à **18:08**

Bonjour,

Personne n'est actuellement capable de répondre à cette question.

Théoriquement le contrat est ferme, ne peut être annulé sans respect d'une procédure de licenciement.

Mais l'employeur peut résister au travers du cas de force majeur. Il y aura des décisions car de nombreux cas identiques.

Il ne reste plus qu'à espérer que le besoin persite de nature à conforter votre future embauche.